

L'asfolettre

N°11 La lettre de l'ASFOREF

Mars 2008



Nouveau logo, Nouveau souffle ...

Vous vous étiez habitués à notre logo avec son initiale stylisée en Tour Eiffel. Aujourd'hui, le nouveau logo de l'ASFOREF est très proche de celui de l'Ordre de Paris Ile-de-France, lui-même proche de celui du Conseil supérieur. Une même famille, une même identité visuelle.

Au-delà de l'apparence, cette approche traduit une volonté et une réalité. Notre organisme de formation est au service de la profession francilienne.

Ceux qui nous connaissent mal ont l'impression que nous exerçons une profession qui bouge peu ; pourtant, vous êtes bien placés pour savoir à quel point notre métier s'est transformé au fil du temps, quelles sont les multiples missions que nous exerçons, comment la formation, notre diplôme et le stage ont évolué.

Faites le savoir, car nous avons besoin de nouveaux talents pour une profession en mouvement qui se développe.

Très récemment, nous avons lancé la formation pour le nouveau diplôme DSCG, lancé la 2^{ème} session de l'ASFOCLUB, enrichi notre offre en formation continue et adapté nos formations au cours du stage. Avec André-Paul Bahuon, nous avons contacté les directeurs d'écoles pour créer des partenariats en vue de développer l'attractivité de notre profession.

Dans la profession, l'évolution des CGA, l'intégration des AGC, le questionnement périodique relatif à la préférence d'une comptabilité de trésorerie, ainsi que la proposition du rapport Attali sur la création d'une agence de services pour les PME interpellent et méritent que nous prouvions au quotidien la qualité de nos interventions et leur utilité au service de l'économie et de la société en général.

L'ASFOREF est à votre service ; ne l'oubliez pas. Nous, nous ne l'oublions pas.

Merci à tous ceux qui nous font confiance et fréquentent nos salles de formation.

Nous n'oublions pas la recommandation de Benjamin Franklin « Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends » qui a été reprise par un proverbe chinois sous la forme suivante « J'écoute et j'oublie, je vois et je me souviens, je fais et je comprends ».

Nous exerçons une très belle profession ; nous pouvons en être fiers.

Bien cordialement.



Jean-Luc SCEMAMA
Président délégué

Code de déontologie et formation

La formation est aujourd'hui plus qu'essentielle pour toutes les professions prestataires de services. Le Président, André-Paul Bahuon, nous écrivait récemment « il est clair qu'exercer une profession dont la valeur ajoutée est l'intellect, sans que le professionnel se forme, relève de la course au danger, voire de l'inconscience ! ». Le Président délégué de l'ASFOREF, Jean-Luc Scemama, précisait dernièrement que « la formation n'est pas un objectif ; elle est un moyen qui s'inscrit dans la gestion des ressources humaines de nos cabinets ».

Le code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable, entré en application le 1^{er} décembre 2007, reprend des éléments clés en matière de formation et de compétence professionnelle. En effet, ces professionnels se consacrent à la science et à la technique comptables dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à l'exercice de la profession (art. 2).

L'article 5 précise que les experts-comptables, quel que soit le mode d'exercice de la profession, et les experts comptables stagiaires (...) exercent leur activité avec compétence, conscience professionnelle et indépendance d'esprit. Ils s'attachent à compléter et à mettre à jour régulièrement leur culture professionnelle et leurs connaissances générales. De même, l'article 8 dudit code dispose

que les experts-comptables s'assurent que les collaborateurs auxquels ils confient des travaux ont une compétence appropriée à la nature et à la complexité de ceux-ci, qu'ils appliquent les critères de qualité qui s'imposent à la profession.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la norme de comportement n°112 relative à la compétence prévoit que le professionnel « complète régulièrement et met à jour ses connaissances ». En effet, la formation continue constitue un des moyens de maintenir la compétence professionnelle et chaque professionnel consacre 40 heures au moins par an à sa formation permanente, hors les heures consacrées à l'indispensable suivi de la documentation professionnelle.

En conclusion, c'est par la compétence, la formation, la rigueur et la passion que notre profession sera largement reconnue car nous apportons à nos clients chefs d'entreprise la sécurité, la sérénité, la transparence, la qualité, la garantie du sérieux de nos travaux et surtout l'accompagnement dans leur développement économique.

C'est pourquoi, l'élaboration d'un plan de formation entre complètement dans la logique du projet de cabinet. En ce sens, l'ASFOREF vous propose des séminaires sur le plan de formation et le code de déontologie.

Notez-le !

Le Club de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France



Pour favoriser le management du cabinet par l'échange et le partage d'expériences, avec le soutien d'experts en la matière, qui connaissent bien notre profession, venez rejoindre l'ASFOCLUB.

Vous pourrez vous enrichir d'apports extérieurs mais également partager et échanger avec un groupe limité de confrères.

Fort du succès rencontré en 2006/2007, l'ASFOCLUB vous propose cette année les thèmes suivants, à raison d'un par trimestre :

- 1 • Pour un recrutement réussi
- 2 • Communication externe et développement des missions
- 3 • Vendez vos missions au bon prix
- 4 • Rémunération et intéressement

Les réunions de votre Club se tiendront de 8h à 10h au Normandy Hôtel. Le prix pour les 4 séances de 2 heures et les petits-déjeuners : 260 €HT

Ce Club vous intéresse, pour en savoir plus : Ruth SOUSSANA au 01 56 77 16 22 ou rsoussana@oec-paris.fr

Sommaire



- DEC : évolution des résultats
- Bilan de l'année formation 2007



- Questions à : 3 Nouveaux Diplômés



- Le DSCG, une nouvelle étape vers l'expertise comptable



	2007		2006		2005	
	Déc	Mai	Déc	Mai	Déc	Mai
Écrit	8,72	8,29	7,73	7,94	8,32	8,65
Entretien avec le jury	11,48	11,36	11,33	11,31	11,26	11,45
Mémoire	10,66	10,34	10,42	10,14	10,43	10,42
Total des 3 moyennes en points	30,86	29,99	29,48	29,39	30,01	30,52
Nombre de diplômés	489	315	428	313	474	474
Nombre de diplômables	641	461	632	514	716	652
%	76,29	68,33	67,72	60,89	66,20	72,70

Dans cette rubrique, nous avons pour habitude d'examiner les résultats des 6 dernières sessions. Les résultats de la session de novembre 2007 sont parus, mais le rapport du Président du jury J.G. DEGOS n'a pas encore été publié.

Pour les animateurs et/ou contrôleurs de stage que nous sommes, il y a toujours un réel plaisir à constater que celles et ceux qui ont travaillé voient leurs efforts récompensés.

Il y a de bons élèves, mais il y en a aussi de moins bons.

Comment un candidat peut-il, après avoir eu des notes correctes à l'écrit et à l'oral, se voir crédité d'un 3/20 au mémoire ?

- Trop de panique ou trop de confiance ?

Comment autant de candidats peuvent-ils risquer de perdre une note reportable d'écrit ou d'oral en ne présentant pas leur mémoire à la soutenance dans le délai de 4 sessions ?

- Trop de travail ou pas assez de motivation ?

Comment avoir moins de 5/20 à l'écrit ?

- Pas assez de travail ou stage mono produit ?

Comment avoir 0/20 à l'épreuve orale ?

- Excès de confiance ou...!

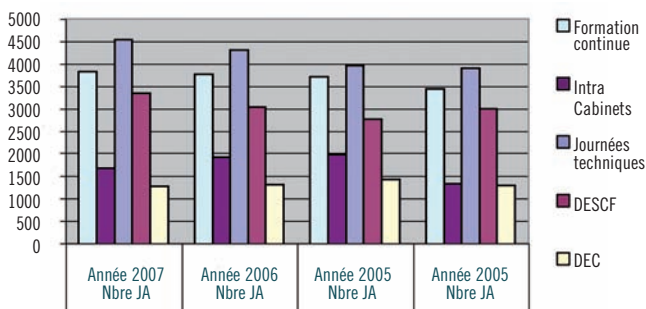
Si vous souhaitez des réponses à ces questions et à toutes celles que vous vous posez sur le DEC, venez à l'ASFOREF, nous avons la formation qui correspond à votre attente.

Merci à vous, experts-comptables, collaborateurs, secrétaires, stagiaires et étudiants pour votre participation de plus en plus grande.

Vous êtes venus nombreux aux séminaires organisés dans nos locaux, chez vous ou dans vos départements. Votre fréquentation progresse régulièrement.

Ainsi, nous avons organisé, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, 14 665 journées auditeurs en formation continue, en intra-cabinet, en journées techniques stagiaires et en préparations aux examens, soit une progression par rapport à 2006 et 2005 respectivement de 2,35% et 6%.

Nombre de jours auditeurs (hors journées de comportement)

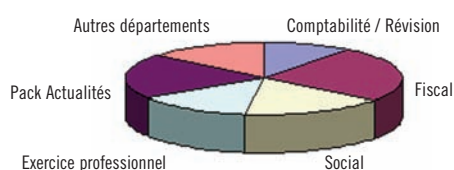


- ISF : prenez les bonnes options
- Paquet fiscal : analyse et conséquences
- Auto-liquidation de la TVA : mieux vaut prévenir ...

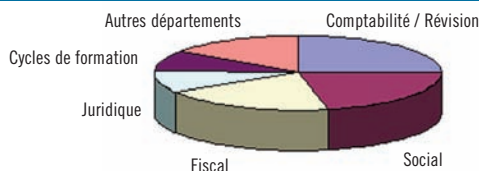
Les collaborateurs, quant à eux, privilégient la comptabilité et le social. Ainsi, les séminaires les plus suivis en 2007 ont été :

- Réviser un grand livre
- Établir les comptes annuels et la liasse fiscale
- Révision des comptes : pertinence des contrôles
- Arrêter les comptes annuels 2006 : évolutions et nouveautés
- Loi de finances
- Les 15-20 questions fiscales à maîtriser
- Maîtriser les difficultés d'application de la TVA
- Paye : maîtriser les aspects courants / Maîtriser les aspects complexes
- Actualité sociale

Jours auditeurs 2007 - Experts-comptables



Jours auditeurs 2007 - Collaborateurs



Notre souhait est de répondre à vos besoins et attentes, de vous préparer aux évolutions de votre environnement professionnel mais également de vous accompagner dans votre projet de cabinet.

L'ASFOREF vous remercie de votre confiance et espère vous retrouver encore plus nombreux en 2008.

Point sur la Formation Continue

Les experts-comptables sont venus dans le but d'actualiser leurs connaissances et approfondir certains thèmes fiscaux.

Vous vous êtes retrouvés, deux fois plus nombreux, autour du Pack Actualités pour faire le point sur l'actualité trimestrielle en matière fiscale, sociale, comptable et pratiques professionnelles.

Parmi les formations les plus fréquentées par les confrères, nous pouvons citer :

- Loi de finances
- Comprendre et maîtriser l'intégration fiscale
- Actuel TVA
- Optimiser la gestion fiscale de la PME

3 QUESTIONS À : 3 Nouveaux Diplômés

Ayant eu les meilleures moyennes au DEC
(Session Novembre 2007)



Caroline de SOUZY



Gauthier ACKET



Mikael QUANICHE

1 Quels conseils peut-on donner aux candidats au DEC de la part d'un tout nouveau diplômé ?

C.S. : La réussite au Diplôme d'Expertise Comptable nécessite un fort investissement personnel ainsi qu'une approche positive par le candidat à l'examen :

- tout d'abord, il doit être abordé avec le recul et la maturité que les examinateurs attendent du professionnel comptable,
- ensuite, il convient de garder à l'esprit que le métier d'expert-comptable ne se réduit pas à la pratique du Chiffre, pour s'étendre de plus en plus à la pratique du Droit.

G.A. : Les conseils diffèrent selon le stade d'avancement dans l'obtention du diplôme. Le principal conseil, valable pour chacun de ces stades, tient peut-être dans la persévérance.

Le parcours est long de l'ex-DPECF au DEC et la préparation aux examens se fait au détriment de week-ends et de congés. Dans les moments de doute, je me rapprochais de professionnels diplômés, trouvant dans leurs conseils l'aide et la volonté d'y croire.

Plus spécifiquement pour le DEC, on conseille en général de tenter les trois épreuves en même temps mais ce n'est pas toujours simple à concilier. Je recommanderais donc de ne pas différer le passage des épreuves finales et de les préparer et présenter séparément si besoin.

M.O. : Etre persévérant, ne pas se décourager et surtout de pas abandonner en cours de route !

Le chemin est long et parfois difficile car nous exerçons un métier exigeant qui ne laisse que très peu de temps pour préparer le diplôme. Il faut donc anticiper les épreuves très en amont, notamment le mémoire auquel il est bon de réfléchir dès la 2^e année de stage.

Il faut, enfin et surtout, être à l'écoute de son environnement et s'investir intensément dans la voie qu'on a choisie.

2 Comment j'ai préparé mes examens et pourquoi j'ai été performant ?

C.S. : Le DEC est un examen auquel on doit se rendre bien préparé. C'est pourquoi, il est très utile de suivre une formation auprès de l'Asforef. On y apprend notamment la méthodologie nécessaire :

- pour l'épreuve écrite, les documents de travail apportés doivent être classés comme dans une bibliothèque, ce qui évitera au candidat d'être « noyé » par une documentation inadaptée,
- pour l'épreuve orale, il faut se préparer aux questions de déontologie bien sûr,
- pour le mémoire et la soutenance, choisir un sujet que l'on a pratiqué suffisamment, soigner la présentation du dossier et soutenir sous l'angle d'un futur membre de l'Ordre.

G.A. : Je pense que la préparation à l'examen final commence inconsciemment assez tôt au cours du stage, notamment par le choix des journées techniques et l'intérêt porté à l'actualité et à la profession en général.

Outre une formation suivie pour l'épreuve écrite, les éléments suivants ont été clés dans ma préparation : sélectionner et préparer une synthèse de la documentation à emporter à l'épreuve écrite, développer une connaissance générale des divers aspects du métier et notamment des domaines auxquels nous n'avons pas été exposés au cours du stage, soigner le dossier de présentation de son expérience pour l'épreuve orale, pouvoir compter sur l'aide de proches et de professionnels pour la relecture du mémoire, suivre l'actualité technique sur le sujet traité et préparer la soutenance.

M.O. : D'abord, je pense qu'il est important de prendre une semaine de congés avant les épreuves afin d'effectuer une révision intensive et se préparer physiquement et mentalement à l'examen.

Pour l'épreuve écrite, j'ai constitué deux brochures reliées (une pour l'expertise comptable et une pour le commissariat aux comptes) où j'ai rassemblé, annoté et classé l'ensemble de la documentation nécessaire. Concernant les épreuves, mon conseil à l'écrit est de traiter toutes les questions. Dans la mesure où les sujets sont très longs, il convient donc de répondre de manière concise, sans trop privilégier une question donnée.

L'épreuve orale doit également faire l'objet d'une préparation sérieuse qui nécessite une véritable réflexion sur son parcours et son projet professionnel.

3 Quelle influence va avoir mon diplôme dans mon avenir professionnel ?

C.S. : Etant associée dans le cabinet au sein duquel je travaille depuis plus de 7 ans, j'attendais impatiemment mes résultats pour développer cette association et poursuivre mon activité en harmonie avec le développement du cabinet.

En effet, nous travaillons dans un métier où être diplômé nous donne une légitimité supplémentaire auprès de nos équipes de travail, et bien entendu, auprès de nos clients.

G.A. : Nos vies professionnelles et personnelles étant souvent déjà très absorbantes, l'obtention du diplôme récompense effort, volonté, ténacité et apporte tout d'abord une satisfaction personnelle ainsi probablement qu'à notre entourage.

Impliqué dans des missions internationales et actuellement en poste à New York et bien que l'organisation des examens diffère sensiblement entre pays, le diplôme m'apporte également une certaine crédibilité.

L'obtention du diplôme ne saurait cependant être un aboutissement mais plutôt une étape dans une évolution de carrière ouvrant de nouvelles perspectives et opportunités de progression.

M.O. : Le diplôme est d'abord une satisfaction personnelle car il vient récompenser la persévérance et les efforts accomplis. C'est également une reconnaissance de ses compétences techniques et un gage de maturité professionnelle. Il ouvre ainsi la voie à de véritables perspectives d'évolution.

LE DSCG, UNE NOUVELLE ETAPE VERS L'EXPERTISE COMPTABLE

Le cursus des études conduisant à l'expertise comptable a bénéficié d'une profonde réforme (1). La structure de ce cursus s'articule désormais avec le système LMD (2). Le DESCF est remplacé en 2008 par le DSCG, Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

Pour accompagner cette réforme, l'ASFOREF met en place, dès 2008, de nouveaux programmes de formation adaptés aux nouveaux contenus et à la nouvelle nature des épreuves.

Le DSCG, nouveau diplôme de niveau master, nécessite deux années d'études. En conséquence, l'ASFOREF propose une offre complète de formation sur deux ans.

En 2008, une préparation aux quatre premières épreuves écrites est proposée :

- Epreuve 1 : Gestion juridique, fiscale et sociale,
- Epreuve 2 : Finance,
- Epreuve 3 : Management et contrôle de gestion,
- Epreuve 4 : Comptabilité et audit.

Les préparations

Ces préparations sont particulièrement adaptées aux professionnels travaillant en cabinet ou en entreprise, désireux de bénéficier d'une formation compatible avec les exigences de la vie professionnelle.

Quatre formules de formation au choix sont mises en place pour préparer chacune de ces quatre épreuves, à son rythme et en fonction de ses disponibilités :

Formules	Nature des journées de formation	Périodes
A	vendredis/samedis	Mai à septembre
B	vendredis/samedis	Fin juin à septembre
C	Une semaine complète en juillet et en août puis 2 samedis en septembre	Juillet/août/septembre
D	Une semaine complète fin août et des jeudis/vendredis/samedis début septembre	Août / septembre

Le détail de cette offre de formation peut d'ores et déjà être consulté sur le site internet de l'Asforef : www.asforef.com

Ces formules comportent 5 à 7 journées de formation par épreuve, organisées selon un découpage du programme pour chacune des épreuves.

Elles ont été définies comme suit :

Préparation à l'épreuve 1 - Gestion juridique, fiscale et sociale - 7 jours

- Droit des contrats,
- Droit fiscal,
- Droit des sociétés,
- Droit des procédures collectives,
- Autres droits et groupements particuliers.

Préparation à l'épreuve 2 - Finance - 5 jours

- Diagnostic et évaluation d'entreprise,
- Politique financière,
- Ingénierie financière,
- Marchés financiers et gestion de portefeuille,
- Gestion de trésorerie et finance internationale.

Préparation à l'épreuve 3 - Management et contrôle de gestion - 7 jours

- Management stratégique,
- Organisation et décision,
- Conduite du changement et GRH,
- Contrôle de gestion et organisation,
- Contrôle de gestion et gouvernance,
- Contrôle de gestion et pilotage stratégique,
- Contrôle de gestion et apprentissage organisationnel.

Préparation à l'épreuve 4 - Comptabilité et audit - 7 jours

- Fusions et opérations assimilées,
- IFRS et communication financière,
- Consolidation,
- Difficultés comptables,
- Contrôle interne et audit en milieux informatisés,
- Audit et contrôle légal.

Elles vous permettront d'étudier l'ensemble du programme tout en privilégiant les points essentiels. Des supports seront remis à l'avance aux participants pour leur permettre de les préparer avant chacune des séances de formation. Les différents cas qui constituent les supports pédagogiques sont originaux et conçus par l'animateur de la séance.

Les séances de travail permettent de mettre l'accent sur la méthodologie et sur les principales difficultés techniques ainsi que de répondre aux questions spécifiques identifiées par les participants. L'effectif des groupes est au maximum de 20 à 24 personnes et permet donc un travail efficace.

Les examens blancs

En fin de formation, les participants peuvent compléter leur préparation par un examen blanc. Ce dernier leur permettra de se retrouver dans les mêmes conditions que lors du jour « J ». Un cas original de la même durée que l'épreuve réelle sera proposé aux participants. Les copies seront corrigées et annotées en respectant un barème très précis comme cela sera le cas au DSCG. Dans la semaine suivante, une correction détaillée sera assurée pendant une demi-journée par épreuve. Elle permettra de donner d'ultimes conseils méthodologiques et de faire le point sur certaines difficultés techniques rencontrées par les participants.

L'ASFOREF est à votre disposition pour vous conseiller, vous aider à choisir une formule adaptée et à programmer vos préparations. N'hésitez pas à nous contacter au 01 56 77 16 03.

PREMIÈRE SESSION DU DSCG

La première session d'examen se déroulera au mois d'octobre 2008, selon le calendrier ci-dessous :

UE 1	Gestion juridique, fiscale et sociale	mardi 7 octobre 2008 de 14 h 30 à 18 h 30
UE 2	Finance	lundi 6 octobre 2008 de 10 h à 13 h
UE 3	Management et contrôle de gestion	mercredi 8 octobre 2008 de 14 h 30 à 18 h 30
UE 4	Comptabilité et audit	lundi 6 octobre 2008 de 14 h 30 à 18 h 30
UE 5	Management des systèmes d'information	mercredi 8 octobre 2008 de 10 h à 13 h
UE 6	Économie	à partir du 13 octobre 2008
UE 7	Relations professionnelles	à partir du 13 octobre 2008
UE 8	Épreuve facultative de langue	mardi 7 octobre 2008 de 10 h à 13 h

Les candidats à ce nouveau diplôme devront impérativement effectuer leurs pré-inscriptions auprès de la Maison des examens à partir du 15 mai 2008 et au plus tard le 11 juin 2008 pour pouvoir participer aux épreuves de cette première session.

(1) Décret et arrêté du 22 décembre 2006 parus au Journal Officiel du 29 décembre 2006 - (2) Licence / Master / Doctorat



• Editée par l'ASFOREF • Diffusion : 10 000 exemplaires • Professionnels (experts-comptables et stagiaires) • Institutions ordinales
• 45, rue des Petits-Champs • 75001 Paris • Tél. : 01 56 77 16 00 • Fax : 01 56 77 16 09 ou 29 • www.asforef.com

Directeur de la publication : André-Paul Bahuon • Rédacteur en chef : Jean-Luc Scemama • Comité de rédaction : Patrick Hachon, Chantal Mifetou, Arlette Patin, Ruth Soussana, Michèle Trindade • Création et réalisation : OEC / ASFOREF • Direction artistique : J. Rouet • Réalisation & Impression : NAT'COM • 03 2008 • Votre avis nous intéresse. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions • rsoussana@oec-paris.fr